

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2019-015
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2019**

Séance du : 8 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD

Pouvoirs de Bruno GARDENT à Régis JOUFFREY et de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Louis FAURE

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2019 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

– décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

▪ Association Prévention routière	63.00 €
▪ Association Ski de fond 05	120.00 €
▪ Association CAUE 05	100.00 €
▪ Association Plus Beaux Villages de France	1 748.00 €
▪ Association Nationale des Elus de la Montagne	452.29 €
▪ Association Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Association Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Association Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	55.00 €
▪ Association des maires des Hautes-Alpes	237.84 €
▪ Association Solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Association Communes forestières	200.00 €
▪ Association Porche des vieillards	1 900.00 €
▪ Fonds Social pour le Logement 05	198.00 €
▪ Fédération de ski – comité Alpes Provence	400.00 €
Centre Inter-régional d'Entraînement	
Structure d'appui scolaire BRIANCON	
▪ Amicale des sapeurs pompiers – feu d'artifice	500.00 €
▪ Refuge solidaire Briançon	1 000.00 €

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.
- Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. A faint circular stamp is visible behind the signature.